

Bilan de la session 2009 de la 26^e section du CNU et conseils aux candidats

Rédigé par le bureau de la section

1 Présentation du CNU 26

L'actuel Conseil National des Universités (CNU) a été mis en place à la fin de l'année 2007 pour un mandat de quatre ans. Composée de 48 membres, dont 2/3 d'élus et 1/3 de nommés, la section 26 est chargée du domaine « Mathématiques Appliquées et Applications des Mathématiques », qui représente la moitié des mathématiques universitaires en France. Cette section est composée de la façon suivante.

1.1 Bureau

- Fabrice BÉTHUEL, PR, Université Paris 6, président ;
- Charles SUQUET, PR, Université Lille 1, vice-président A ;
- Alain HUARD, MC, INSA Toulouse, vice-président B ;
- Didier AUSSEL, MC, Université de Perpignan, assesseur.

1.2 Bureau « élargi »

Pour compléter et équilibrer les représentations sous-disciplinaires, le conseil a mis en place un bureau « élargi ». Outre les 4 membres du bureau, il comprend les membres suivants :

- François ALOUGES, PR, élu, Paris 11 ;
- Michel NGUIFFO BOYOM, PR, nommé, Montpellier 2 ;
- Alain ROUAULT, PR, élu, Versailles-St Quentin ;
- Gilbert SAPORTA, PR, élu, Conservatoire National des Arts et Métiers ;
- Michèle ARTAUD, MC, élue, Aix-Marseille 1 ;
- Marguerite ZANI, MC, élue, Paris 12.

1.3 Autres membres du conseil

Collège A, élus : Fatiha BOUSSOIRA ALABAU (Metz), Maïtine CLERC BERGOUNIOUX (Orléans), François COQUET (Le Havre), Arnaud DEBUSSCHE (E.N.S. Cachan), Paul DEHEUVELS (Paris 6), Fabrice GAMBOA (Toulouse 3),

Youri KABANOV (Besançon), Franck MERLE (Cergy-Pontoise), Bijan MOHAMMADI (Montpellier 2), Rachid TOUZANI (Clermont-Ferrand 2), Michel VOLLE (Avignon).

Collège A, nommés : Anne ESTRADÉ GOURCEROL (Paris 5), Sylvie GAVAGE BENZONI (Lyon 1), Thierry GOUDON (INRIA Lille), Charles HORVATH (Perpignan), Bernard SARAMITO (Clermont-Ferrand 2), Eric SONNENDRÜCKER (Strasbourg 1), Eric TROUCHE (INRP Lyon).

Collège B, élus : Khalid ADDI (La Réunion), Jean-Baptiste BARDET (Rennes 1), Mathieu COLIN (Bordeaux 1), Olivier DORDAN (Bordeaux 2), Cécile HARDOUIN CECCANTINI (Paris 10), Jean-Pierre LOHEAC (École Centrale de Lyon), Elias OULD SAÏD (Littoral), Jean-François PETIOT (Bretagne-Sud), Mustapha RACHDI (Grenoble 2), Catherine RAINER LAUBE (Brest), Ahmed SALAM (Littoral), Guy VALLET (Pau).

Collège B, nommés : Agnès DESOLNEUX (Paris 5), Cécile DUROT (Paris 11), Stéphane GENIEYS (Lyon 1), Philippe JAMING (Orléans), Jean-Sébastien LE BRIZAUT (École Centrale de Nantes), Emmanuel MAITRE (Grenoble 1), Edouard OUDET (Chambéry), Charles TOROSSIAN (E.N.S. Paris).

1.4 Rôle du CNU

Le CNU assure les tâches suivantes.

- Établissement des listes des personnes qualifiées aux fonctions de Maître de Conférences et aux fonctions de Professeur des Universités.
- Choix des collègues promus par la voie nationale : promotions à la hors-classe des MC, à la première classe des PR, et à chacun des échelons de la classe exceptionnelle des PR. Le nombre de promotions possibles est fixé par le ministère.
- Attribution de congés pour recherche ou conversion thématique (semestres ou années sabbatiques).
- Reclassements : examen des demandes de validation de service d'enseignement et de recherche effectués à l'étranger, pour prise en compte dans l'ancienneté.
- Avis sur les candidats classés sur les postes de professeurs ouverts au recrutements par l'article 46-3 (réservés aux maîtres de conférence ayant accompli dix années de service).
- Avis sur les dossiers d'intégration d'Assistants dans le corps des MC.

2 Qualifications : bilan 2009

Contrairement aux années précédentes, où la campagne de qualification se déroulait en une seule vague (et la session du CNU durait trois jours consécutifs), la campagne de qualification 2009 s'est faite en deux vagues et

deux sessions différentes, ceci suite à la publication en octobre 2008 par le ministère de chaires d'excellence.

2.1 Qualifications aux fonctions de Maître de Conférences

Le nombre de candidats inscrits à la première session était de 487, dont 96 dossiers non parvenus aux rapporteurs (20%), et de 97 à la deuxième session, dont 22 dossiers non parvenus (23%). 466 dossiers ont donc été examinés sur l'ensemble des deux sessions, soit une augmentation de 19% par rapport à la session 2008. Sur les 466 dossiers examinés, 259 candidats ont été qualifiés (56% des dossiers examinés). Environ 75% des refus de qualification sont justifiés par une inadéquation de la candidature au domaine disciplinaire recouvert par la section.

Comme les années passées, deux repères importants ont été utilisés dans l'évaluation des dossiers, en particulier pour les candidats dont le parcours ne s'inscrivait pas de façon canonique dans les thématiques de la section.

1. L'aptitude à enseigner les Mathématiques.
2. L'activité scientifique. Dans les domaines d'application des mathématiques, cette activité ne doit pas se limiter à une description de modèles classiques et une utilisation de méthodes et algorithmes éprouvés. L'évaluation prend en compte l'apport méthodologique, la mise en place de modèles originaux, le développement de nouveaux algorithmes, la validation par des applications réalistes.

En cas de candidatures successives, le bureau veille à ce que le dossier concerné ne soit pas examiné par les mêmes rapporteurs d'une année à l'autre.

Recommandations aux candidats (et aux directeurs de thèse)

Le dossier de candidature doit faire apparaître clairement :

- La capacité à enseigner les mathématiques dans un cursus de Licence de Mathématiques.
- Un travail de recherche en mathématiques appliquées. L'utilisation d'un outil mathématique standard dans un travail de recherche relevant d'une autre discipline n'est pas considéré comme suffisant à lui seul pour la qualification en Section 26.
- Une activité liée à la recherche en mathématiques appliquées dans la période précédant la demande de qualification.

Le dossier de candidature doit être présenté avec soin et clarté. Nous souhaitons que les rapports préalables à la soutenance de thèse de doctorat soient joints au dossier (quand ils existent et sont publics, ce qui est le cas des doctorats français). Le dossier doit contenir un C.V. détaillé, les références complètes des travaux du candidat, et quelques-uns de ceux-ci. La

présence d'une publication dans une revue à comité de lecture n'est pas exigée pour les thèses récentes, mais elle représente un élément d'appréciation décisif pour les thèses plus anciennes. La publication d'un article en seul auteur, ou sans son directeur de thèse, peut être un élément positif d'appréciation. En ce qui concerne les dossiers relevant pour une grande part d'une autre discipline que les mathématiques (informatique, biologie, physique, mécanique, traitement du signal, ...), le dossier doit faire clairement apparaître la contribution du candidat dans le domaine des mathématiques appliquées, et préciser la nature de l'apport des mathématiques au domaine d'application. Pour les candidats titulaires d'un doctorat récent, il est naturel d'attendre qu'un ou plusieurs membres du jury de thèse, et si possible un des rapporteurs, relèvent de la section du CNU dans laquelle le candidat demande la qualification, cette condition n'étant bien sûr pas absolue. Les candidats qui s'estiment dans le champ « applications des mathématiques » sont encouragés à ne pas restreindre leurs candidatures de qualification à la 26^e section.

Signalons l'existence de guides édités par les sociétés savantes, comme le livret du candidat SMF-SMAI, voir <http://www.emath.fr>, qui donnent des conseils très utiles aux candidats sur les postes universitaires. Une présentation générale du CNU, de l'ensemble de ses sections ainsi que leurs conseils aux candidats se trouve sur le site de la conférence permanente du CNU (CP-CNU) à l'adresse <http://www.cpcnu.fr>.

Si pour les candidats étrangers, il est concevable que les documents soient rédigés en anglais (nous laissons aux comités de sélection le soin de vérifier que les candidats sont aptes à enseigner en français), nous avons été surpris de trouver des dossiers rédigés en anglais par des candidats français. Cette pratique est fortement déconseillée. Par ailleurs, nous avons noté quelques exemples de rapporteurs de thèse ayant collaboré avec le candidat sur une partie de son travail de thèse. Nous recommandons aux écoles doctorales d'être vigilantes afin d'éviter de tels choix de rapporteurs.

2.2 Qualifications aux fonctions de Professeur

Le nombre de candidats inscrits à la première session était de 145, dont 7 dossiers non parvenus aux rapporteurs, alors que celui des candidats inscrits à la deuxième session était de 11, dont 5 non parvenus. Sur les 144 dossiers examinés lors des deux sessions, 102 candidats ont été qualifiés soit 70%. Environ 60% des refus de qualification sont justifiés par une inadéquation de la candidature au domaine disciplinaire recouvert par la section. Les points essentiels examinés dans un dossier de candidature à la qualification aux fonctions de Professeur sont les suivants :

- la capacité à enseigner les mathématiques en licence de Mathématiques et dans les filières Mathématiques Appliquées au niveau Master ;
- un travail de recherche significatif en mathématiques appliquées, avec

- une activité avérée dans la période récente ;
- la démonstration d’une réelle autonomie scientifique ;
- l’aptitude à l’encadrement et à la direction de recherches.

En ce qui concerne les dossiers relevant pour une grande part d’une autre discipline que les mathématiques (informatique, biologie, physique, mécanique, traitement du signal, ...), le dossier doit faire clairement apparaître la contribution du candidat dans le domaine des mathématiques appliquées, et préciser la nature de l’apport des mathématiques au domaine d’application.

Pour les candidats étrangers non titulaires de l’HDR française, le CNU a l’obligation en cas de qualification de délivrer une équivalence de cette HDR. Pour les candidats provenant d’un pays où existe un deuxième doctorat du niveau de l’HDR, il paraît souhaitable qu’ils l’aient obtenu. Dans tous les cas, le niveau du dossier scientifique reste un critère déterminant (publications, encadrements éventuels).

Le CNU a noté cette année quelques cas de HDR qui ont paru prématurés.

3 Promotions : bilan 2009

Les dossiers de candidature à une promotion doivent contenir un descriptif de l’ensemble de la carrière (et non des trois dernières années, comme il est demandé par l’administration). Outre le Curriculum Vitae et la liste complète des travaux, classés si possible par type de publication (par exemple, articles dans des revues d’audience internationale avec comité de lecture, notes aux comptes-rendus ou assimilées, actes de colloques, livres ou chapitres de livres, articles de vulgarisation ...), le dossier doit comporter des informations précises sur les activités pédagogiques, administratives, l’encadrement doctoral (thèses soutenues ou en cours, taux d’encadrement, devenir des doctorants) et les services rendus à la communauté universitaire et scientifique.

Il est vivement conseillé, en plus de la liste de publications, de faire une description des travaux scientifiques en insistant sur les résultats marquants. Il est souhaitable de faire apparaître les participations aux conférences et les séminaires donnés, afin de pouvoir mesurer la visibilité nationale et internationale. De même, la nature des tâches collectives doit être clairement précisée, pour pouvoir être prise en compte.

Chaque dossier est examiné par deux rapporteurs du CNU, désignés par le bureau, après consultation du bureau élargi. Pour les dossiers examinés plusieurs années consécutives par notre section, nous nous efforçons de choisir chaque année des rapporteurs différents.

3.1 Promotions à la hors-classe des MCF

Nombre de promotions proposées : 19

Nombre de collègues promouvables : 244, dont 74 femmes

Nombre de candidats : 100, dont 28 femmes

Liste des promus : AKESBI Samir (Mulhouse), ARMAND Paul (Limoges), BAILLY Françoise (Grenoble 2), BENOIST Joel (Limoges), BOUHAMIDI Moulay (Littoral), FOURATI Sonia (Rouen INSA), GIPOULOUX Olivier (Saint-Etienne), GLEYSE Bernard (Rouen INSA), HAMDAN Doureid (Reims, IUT Troyes), HARGÉ Gilles (Evry IUT), LAYDI Mohamed (Besançon, ENS MECA), LEOPOLD Elie (Toulon), LUCE Robert (Pau), MAINGOT Stéphane (Le Havre), MENDES MENA DE MATOS Ana (Lille 1), MOURRAGUI Mustapha (Rouen), PONS Frédéric (Poitiers, ENSMA), SCHINDLER Ian (Toulouse 1), TRUFFERT Annick (Perpignan).

Pour les promotions à la hors-classe, le CNU examine l'ensemble de la carrière des candidats. À côté du travail de recherche et de l'activité d'enseignant, un investissement particulier dans le domaine pédagogique ou au service de la communauté scientifique est apprécié. Un objectif de ces promotions étant d'offrir une fin de carrière valorisée à des collègues méritants, le CNU est vigilant à une juste répartition des âges des collègues promus.

L'âge moyen des promus est de 50 ans. Les âges s'étendent de 44 à 58 ans.

3.2 Promotions à la première classe des PR

Nombre de promotions proposées : 16

Nombre de collègues promouvables : 266, dont 40 femmes

Nombre de candidats : 153, dont 23 femmes

Liste des promus : ASCH Marc (Amiens), BERCU Bernard (Bordeaux 1), BIAU Gérard (Paris 6), CARMONA Philippe (Nantes), CASTELLA François (Rennes 1), COMTE Fabienne (Paris 5), DANCHIN Raphaël (Paris 12), HAMADENE Said (Le Mans), HU Yueyun (Paris 13), LEWANDOWSKI Roger (Rennes I), MATHIEU Pierre (Aix-Marseille 1), MAURY Bertrand (Paris 11), MICHAILLE Gérard (Nîmes), MIRANVILLE Alain (Poitiers), PONTAGNIER ép. DIBOS Françoise (Paris 13), ROSIER Lionel (Nancy 1 ESSTIN).

Pour l'examen des promotions à la première classe des professeurs, le CNU dégage de chaque dossier de candidature les éléments suivants :

- domaine scientifique, âge et ancienneté comme professeur,
- faits marquants de la carrière, distinctions scientifiques,
- responsabilités diverses (direction d'équipe, de projet ou d'établissement, responsabilités pédagogiques, activités éditoriales, appartenance à différentes commissions...),
- activité scientifique (nombre et qualité des publications, communications),

- valorisation de la recherche, collaborations extra-mathématiques,
- encadrement doctoral (thèses encadrées et devenir des docteurs).

Les candidats sont invités à mettre clairement ces éléments en avant dans leur dossier. Le CNU veille à une répartition équilibrée entre les sous-disciplines (analyse des EDP et analyse numérique, calcul scientifique, didactique, optimisation, probabilités, statistiques) qui n'exclut pas les dossiers transversaux ou atypiques.

L'âge moyen des promus est de 45 ans. Les âges s'étendent de 35 à 58 ans.

3.3 Promotions au 1er échelon de la classe exceptionnelle des PR

Nombre de promotions proposées : 10

Nombre de collègues promouvables : 202, dont 28 femmes

Nombre de candidats : 89, dont 13 femmes

Liste des promus : ALLAIRE Grégoire (Paris 6, détaché École Polytechnique), AIRAULT ép. IWAKURA Hélène (Amiens, Saint-Quentin INSSET), BACHELOT Alain (Bordeaux 1), CATTIAUX Patrick (Toulouse 3), DOUKHAN Paul (Cergy-Pontoise), EYMARD Robert (Marne La Vallée), LANNE ép. ARTIGUE Michèle (Paris 7), NOLL Dominikus (Toulouse 3), TCHAMITCHIAN Philippe (Aix-Marseille 3), YCART Bernard (Grenoble 1).

Le CNU attend des candidats à une promotion au premier échelon de la classe exceptionnelle qu'ils aient fait preuve de compétences exceptionnelles dans les différentes missions d'un professeur des universités, que se soit par l'excellence de leurs travaux de recherche, ou en jouant un rôle majeur dans la communauté scientifique en termes d'encadrement, de diffusion, et de structuration de la recherche.

L'âge moyen des promus est de 54 ans. Les âges s'étendent de 46 à 63 ans.

3.4 Promotions au 2ème échelon de la classe exceptionnelle des PR

Nombre de promotions proposées : 3

Nombre de collègues promouvables : 23, dont 2 femmes

Nombre de candidats : 14, dont 2 femmes.

Liste des promus : GÉRARD Patrick (Paris 11), GOURIEROUX Christian (Paris Dauphine UT), GOLSE François (Paris 7, détaché École Polytechnique).

Parmi les candidats dont le dossier démontre une activité soutenue dans les différentes missions dévolues aux professeurs d'université, le critère essentiel pour le changement d'échelon est l'ancienneté dans la classe exceptionnelle.

L'âge moyen des promus est de 52 ans. Les âges s'étendent de 47 à 60 ans.

3.5 Promotions locales 2008

Les sections du CNU ne distribuent que la moitié des promotions ouvertes aux enseignants-chercheurs. Ces promotions sont distribuées entre sections du CNU proportionnellement au nombre de promouvables. Les autres promotions sont attribuées par les établissements d'enseignement supérieur. Le bilan des promotions locales 2009 n'est pas encore disponible, mais voici le bilan des promotions locales en 2008 dans notre section. En 2008, il y a eu 33 promotions locales en section 26, toutes catégories confondues, contre 38 au niveau national.

3.5.1 Hors-Classe des Maîtres de Conférences

13 promotions avaient été attribuées par le CNU en 2008. 13 promotions ont été obtenues localement. Voici la liste des promus.

ALLAIN Geneviève (Paris 12), ANSEL Jean-Pascal (Besançon), BELLALIJ Mohamed (IUT Valenciennes), CASADEVALL André (Paris-Dauphine), CHAIX Nicole (Paris 2), DJEBALI Ahmed (Toulouse 3, IUT A), LECA Jean-Pierre (Paris 1), LOCKER Bernard (Paris 5), MOUTOUSSAMY Isabelle (Orléans), POURSAT Marie-Anne (Paris 11), RAHMANIA Nadji (Lille 1), ROMAN Christine (Tours), VALLET Guy (Pau).

3.5.2 Première classe des Professeurs

13 promotions avaient été attribuées par le CNU en 2008. 8 promotions ont été obtenues localement. Voici la liste des promus.

AZIZ ALAOUI Moulay Ahmed (IUT le Havre), BACCINI Alain (Toulouse 3), BACRO Jean-Noel (Montpellier 2), CANALIS Mireille (Aix-Marseille 3), DECAMPS Jean-Paul (Toulouse 1), DUFOUR François (Bordeaux 1), NAKOULIMA Ousseynou (Antilles-Guyane), YASSINE Adnan (Le Havre).

3.5.3 Classe exceptionnelle des Professeurs

Le CNU avait attribué 9 promotions au premier échelon de la classe exceptionnelle en 2008. 9 promotions ont été obtenues localement. Voici la liste des promus.

AHUES Mario Paul (Saint-Etienne), BRUNEAU Charles-Henri (Bordeaux 1), DIAS Frédéric (ENS de Cachan), JOLY ép. BLANCHARD (Compiègne), LESIGNE Emmanuel (Tours), MASMOUDI Mohamed (Toulouse 3), MILLET Annie (Paris 1), PACARD Frank (Paris 12), PETRITIS Dimitri (Rennes 1).

Le CNU avait attribué 3 promotions au second échelon de la classe exceptionnelle. Il y a eu 3 promotions locales :
ANTONIADIS Anestis (Grenoble 1), COTTRELL Marie (Paris 1), WOIMANT ép. ELIE Laure (Paris 7).

4 Congés pour recherche ou conversion thématique

La section 26 du CNU avait cette année 8 semestres CRCT à attribuer, pour une centaine de demandes. Elle a décidé d'attribuer 5 semestres de CRCT à des maîtres de conférences :

- BERESTYCKI Julien (Paris 6)
- CHASSEIGNE Emmanuel (Tours)
- COEURJOLLY Jean-François (Grenoble 2)
- EL HAMIDI Abdallah (La Rochelle)
- MBOUAYOUEYOU MEFIRE Séraphin (Amiens)

et 3 à des professeurs :

- CARDIALAGUET Pierre (Brest)
- CHILL Ralph (Metz)
- MAZURE Marie-Laurence (Grenoble 1).

5 Avis sur les candidats classés sur les postes de professeurs 46-3

Le CNU A s'est réuni en septembre 2009 pour émettre un avis sur les candidats classés sur les postes de professeurs ouverts au recrutement par l'article 46-3. Ces postes sont réservés aux maîtres de conférences ayant accompli au moins dix années de service. Rappelons qu'en revanche la qualification n'est pas requise pour candidater sur de tels postes, mais le CNU doit émettre un avis sur chacun des candidats classés par les établissements. Seuls les candidats ayant reçu un avis favorable peuvent être nommés. Dans l'ordre de la liste de classement proposée par l'établissement, c'est le candidat le mieux classé qui a reçu un avis favorable qui est nommé. La section a décidé qu'elle donnerait, sauf cas exceptionnel, un avis favorable à tout candidat ayant une qualification aux fonctions de professeur en section 26 en cours.

Cette année, tous les candidats ont reçu un avis favorable. L'âge des candidats nommés sur ces postes est compris entre 44 et 56 ans, la moyenne étant de 50 ans.

6 Motions sur les projets de décrets

L'année universitaire 2008-2009 a été très agitée, suite aux projets de décrets modifiant le statut des enseignants-chercheurs, et qui concernent directement le CNU. Le 2 février, les sections 25 et 26 du CNU ont débattu longuement à ce sujet et ont adopté les motions suivantes :

Motion 1 :

Les membres du Conseil National des Universités des 25ème et 26ème sections, réunis ce jour le 2 février 2009, demandent le retrait du projet actuel de modification du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 sur les statuts des enseignants-chercheurs.

Ce texte confère aux exécutifs locaux des établissements d'enseignement supérieur des pouvoirs exorbitants qui fragilisent les équilibres de la recherche et de l'enseignement au mépris de l'intérêt scientifique et de celui des étudiants.

Ils réclament que soit restitué au Conseil National des Universités son rôle d'instance collégiale de gestion des carrières des enseignants-chercheurs.

Motion 2 :

Afin de protester contre le projet de décret de modification des statuts des enseignants chercheurs, les membres des sections 25 et 26 décident de ne pas transmettre au ministère les résultats de la première session de qualification et prendront définitivement position lors de la deuxième session en fonction des réponses du ministère.

Motion 3 :

Les membres du Conseil National des Universités des 25ème et 26ème sections, réunis ce jour le 2 février 2009, soutiennent les diverses actions dans les universités contre le projet de décret de modification des statuts d'enseignants-chercheurs.

Précisons par ailleurs que la section 26 a décidé (après consultation des membres par courrier électronique) de mettre fin à la rétention des résultats de qualification le 27 mars 2009. Les résultats ont été transmis au ministère avec le message suivant :

La section 26 du CNU a décidé de remettre au ministère les résultats des qualifications pour la campagne 2009, afin de donner toute la sérénité aux candidates et candidats pour préparer leur dossiers pour la campagne de recrutement à venir.

Cependant elle reste vigilante sur l'évolution des négociations en cours avec le ministère concernant le statuts des enseignants-chercheurs et le rôle et fonctionnement du CNU. Elle va mettre à profit les semaines à venir pour étudier et débattre sur les différents projets de décrets.